

Extrait du Registre d'Etat
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 MARS 2024
N° 2024014

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
 Reçu en préfecture le 26/03/2024
 Publié le
 ID : 059-245900287-20240325-2024014-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	19/03/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	17+2pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet :2024014 Subvention 2024 :
 Prise en charge partielle de la
 prime de fin d'année du personnel
 du comité des âges**

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric « La sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : FROMONT Denis « Artres »,

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAU Chantal « Maing » procuration à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente PROPOSE de verser une subvention au Budget annexe « CIG » d'un montant de **108 118.43 €** pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2024 du personnel du Comité deS AGES du Pays Trithois.

Le comité syndical

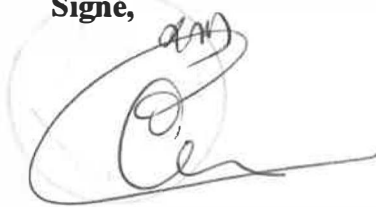
Vu l'exposé de Madame la présidente,

Et après en avoir délibéré

DÉCIDE d'accorder le versement d'une subvention de **108 118.43€ « cent huit mille cent dix-huit euros quarante-trois »** au budget annexe « CIG » pour la prise en charge partielle de la prime de fin d'année 2024 de son personnel.

DIT que la dépense est prévue à l'article 65736211 « subvention aux autres établissements publics locaux » du budget principal 2024 du Comité deS AGES du Pays Trithois.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**